

# Conditions générales de ventes

## • INSCRIPTIONS ET RESERVATIONS

L'inscription à un séjour implique le versement d'un acompte représentant 30% du prix total du séjour, par personne.

Le retour du bulletin d'inscription signé du client avant son départ vaut commande ferme et acceptation. Ce bulletin comprend les dates exactes du séjour ainsi que les tarifs, conditions d'hébergement, nombre de nuits, niveau de confort, autres principales prestations fournies.

Le règlement du solde doit se faire au plus tard 30 jours avant le début du séjour sauf précision particulière de notre part. En cas de non règlement à la date prévue, Sport Outdoor Event se réserve le droit de refuser une demande de séjour.

## • TARIF DU SEJOUR

Nos prix sont fermes et définitifs. Tout changement de tarifs importants en raison de dispositions réglementaires nous oblige à aviser nos réservataires au moins un mois avant le départ. Les prestations comprises dans le prix sont indiquées dans la fiche du voyage, ainsi que sur la facturation. Le prix total facturé peut être différent de celui figurant sur le site internet ou dans la demande d'inscription, suivant les exigences du client (niveau d'hébergement différent, repas spécifique).

## • APTITUDE PHYSIQUE

Le participant doit s'assurer que sa condition physique est adaptée au séjour. Sport Outdoor Event, et le moniteur, ne sauraient être tenu responsable en cas d'insuffisance physique révélée durant le stage. Si la situation devenait dangereuse pour le client, le moniteur s'autorise le droit d'écarter temporairement ou définitivement le client du séjour sans que le client ne puisse contester la décision et réclamer quelconque indemnisation ou remboursement.

## • RESPONSABILITE DU MATERIEL CYCLISTE

Chaque client propriétaire d'un vélo participant à l'un ou l'autre de nos séjours est tenu responsable de son matériel, de ses accessoires, de son équipement vestimentaire ainsi que de ses bagages, il lui sera notamment demandé de vérifier l'attache de son vélo lors du transport. Il devra s'auto-assurer. Sport Outdoor Event décline toute responsabilité en cas de sinistres sur les vélos pour toutes avaries sur chute individuelle ou collective, en cours de transport, ainsi qu'en cas de vol.

Le client victime devra déposer une plainte auprès d'une autorité compétente (Police ou gendarmerie) pour les vols ou dégradations sur son vélo sur les lieux où s'est passé l'acte. Il est vivement conseillé à chacun de souscrire une assurance « tous risques vélos » par le biais d'un assureur privé ou via les assureurs de la fédération d'appartenance du participant si la personne concernée appartient à une fédération cycliste (FFC, UFOLEP, FSGT, FFCT...).

- **MODIFICATIONS EVENTUELLES DE NOS PROGRAMMES**

Le moniteur se réserve le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie des programmes notamment en cas d'évènements de force majeure ou indépendants de sa volonté en particulier lors de mauvaises conditions climatiques, travaux...

Faute d'un nombre nécessaire de participants, Sport Outdoor Event se réserve le droit d'annuler un séjour. Dans cette hypothèse, les clients inscrits en seront informés par écrit au plus tard 15 jours avant la date du séjour concerné. Dans ce cas, les acomptes versés seront intégralement remboursés ou reportés sur un autre stage choisi par le client en remplacement du stage annulé.

- **CODE DE LA ROUTE – SECURITE**

A noter que toute participation sur nos séjours à caractère cycliste implique le respect du code de la route et que le port du casque est obligatoire. Chaque participant s'engage à respecter les consignes du moniteur qui l'encadre et doit fournir son propre vélo en parfait état de marche.

En cas de bris de machine sur nos séjours, Sport Outdoor Event n'est pas tenu de pourvoir à son remplacement. Nous n'exigeons pas la fourniture d'un certificat médical de bonne aptitude mais le participant s'engage à disposer de toutes les qualités physiques au moment de son inscription compte tenu des distances kilométriques prévues et du niveau des difficultés inhérentes au séjour choisi.

Le cas échéant, rapprochez-vous quelques jours auparavant de votre médecin traitant pour une visite médicale ou un bilan.

- **ANNULATION**

Le Client a la possibilité d'annuler le contrat à tout moment, avant le début de la Prestation. Pour que cette résiliation soit valable, il doit en informer SPORT OUTDOOR EVENT (SOE) par mail.

Le cas échéant, les frais d'annulation seront appliqués en fonction de la date à laquelle la demande du Client est adressée à SOE selon l'échéancier ci-dessous :

- Annulation à plus de 60 jours avant le départ : 25% retenu, du prix total TTC du séjour, hors assurances ;
- Annulation dans un délai compris entre 60 jours et 31 jours avant le départ : 50% retenu, du prix total TTC du séjour, hors assurances ;
- Annulation dans un délai inférieur ou égal à 30 jours avant le départ : 100% retenu du prix total TTC du séjour, hors assurances ;
- En cas de non-présentation le jour du départ : 100 % du prix Total T.T.C. du séjour hors assurance.

Ces frais de résolution seront dus si le Client ne peut pas certifier qu'il dispose des prérequis sportifs et de l'état de santé nécessaires à la pratique de la discipline prévue lors du séjour conformément à ce qui est prévu dans le contrat.

En revanche, ces frais de résolution ne seront pas dus si le contrat est résilié à la suite de circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au lieu de destination ou à proximité immédiate de celui-ci et ayant des conséquences importantes sur l'exécution du contrat. Dans ce cas, SOE procèdera au remboursement intégral des paiements effectués, sans toutefois entraîner de dédommagement supplémentaire.

La date d'annulation est la date de réception par SOE de la demande du Client, qui n'a pas à être motivée.

Le Client pourra souscrire un contrat d'assurance annulation auprès d'AVA assurance au titre duquel celui-ci pourra, en cas d'annulation, obtenir le remboursement du complément du montant remboursé par le voyageur dans la limite du plafond indiqué aux conditions générales de la police d'assurance.

- **ASSURANCES FACULTATIVES**

Sport Outdoor Event ne propose à ce jour aucune assurance annulation.

- **INFORMATIONS – SPORT OUTDOOR EVENT**

- Adresse : Sport Outdoor Event SAS – Thomas DRAPÉ 1869 Route de Lacougotte-Cadoul 81500 Lavaur
- RC PRO opérateur de voyage : Société Assurance MMA
- Représenté par la SARL SAGA – BP 27 69921 OULLINS
- N° police souscrite : 113 903 072
- Garant financier : GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT 5 RUE DU CENTRE 93199 NOISY LE GRAND CEDEX // N° contrat: 4000718590/0
- Numéro SIRENT: 928 896 067 00016
- Carte Pro n°08122ED0115
- Numéro d'immatriculation du code du tourisme : IM081240003